

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'AUBE**

SEANCE DU VENDREDI 03 AVRIL 2026

Date de convocation : le 26 mars 2026

Date d'affichage : le 26 mars 2026

Nombre de membres du Comité Syndical : 32

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 03

Secrétaire de séance : M. Loïc ADAM

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 26 mars 2026 après convocation en date du 12 mars 2026, le Comité Syndical a de nouveau été convoqué et peut délibérer valablement au cours de la présente séance sans condition de quorum.

Délibération n°2026/C04/04

BUDGET PRIMITIF 2026

L'An Deux Mille vingt-six, le trois avril à onze heures, les membres du Comité Syndical légalement convoqués au SDEDA, à Troyes, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Pascal LANDREAT.

Présents (10) :

M. Pascal LANDREAT, Président,

MM. Loïc ADAM, Christian BLASSON, Patrick DYON, Vice-Présidents,

Mmes et MM. Jean-Paul BRAUN, Dominique DEHARBE, Jean-Baptiste DRUOT, André MAITROT, Patrick MAUFROY, Claude PENOT.

Absents ou excusés (19) :

Mme et MM. Dominique BARONI, Daniel BLANC, Jean-Marie CAMUT, Philippe BORDE, Marielle CHEVALLIER, Annie DUCHENE, Olivier DUQUESNOY, Jannick DERA EVE, Bernadette GARNIER, David GARNERIN, Isabelle HELIOT-COURONNE, Jean-Michel HUPFER, Raphaële LANTHIEZ, Jérémy LEBECQ, Bruno MEUNIER, Jean-Louis OUDIN, Gérard PICOD, Richard RENAUT, Jean-Michel VIARD.

Pouvoirs (03) :

M. Bruno FARINE à M. Christian BLASSON,
M. Michel LAMY à M. Loïc ADAM,
M. Gilles JACQUARD à M. Patrick DYON

BUDGET PRIMITIF 2026

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au syndicat,

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2026 présenté lors de la séance du 05 mars 2026,

Vu la délibération n°2026/C03/02 du 26 mars 2026 concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2025,

Entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Pascal LANDRÉAT, Président,

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
13	00	00

ADOpte le Budget Primitif 2026 du SDEDA arrêté en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section d'investissement : **54 877,00 €**, dont 0 € de restes à réaliser
- Section de fonctionnement : **27 729 518,10 €**

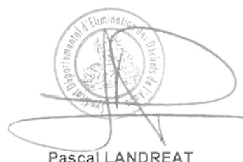
FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
002	Résultat de fonctionnement reporté		3 958 641,88 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	
011	Charges à caractère général	20 817 449,98 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	371 350,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	5 760 718,12 €	
66	Charges financières	5 000,00 €	
67	Charges spécifiques	750 000,00 €	
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	25 000,00 €	691,10 €
013	Atténuations de charges		5 000,00 €
70	Produits de services		86 200,00 €
74	Dotations, subventions et participations		16 357 296,00 €
75	Autres produits de gestion courante		6 903 389,12 €
76	Produits financiers		392 000,00 €
77	Produits spécifiques		26 300,00 €
	TOTAL	27 729 518,10 €	27 729 518,10 €

INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses		Recettes
		Propositions nouvelles	RAR n-1	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			29 877,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			0,00 €
13	Subventions d'investissement			0,00 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €		
021	Virement de la section de fonctionnement			0,00 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	691,10 €		25 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	7 000,00 €		
21	Immobilisations corporelles	47 185,90 €		
	TOTAL	54 877,00 €		54 877,00 €

Le Président



Pascal LANDREAT

Pascal LANDREAT
2026.04.08 10:07:25 +0200
Ref:10772219-16242533-1-D
Signature numérique
le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

Cité Administrative des Vassaulles – 22 rue Grégoire Pierre Herluison - CS93047 - 10012 TROYES Cedex - Tél. 03 25 83 26 28 -
Courriel : contact@sdeda.fr